

Mesure 1 - Création d'étang



Les petits plans d'eau sont des habitats écologiquement précieux qui abritent de nombreuses espèces telles que les libellules. En milieu urbain, ils contribuent à la régulation des températures et à une meilleure gestion des eaux superficielles par leurs fonctions de rétention et d'infiltration.

Subventionnement

La subvention s'élève à CHF 80.-/m² au maximum (plafond de CHF 3'000.- par mesure et sous réserve des budgets disponibles). La subvention sera calculée sur la base des pièces justificatives fournies (factures, quittances, etc.) à hauteur maximale de 50% des coûts.

Conditions de réalisation et entretien

Le subventionnement des travaux par le SFNP est soumis au respect des conditions suivantes (état au 01.12.2025) :

Caractéristiques de l'ouvrage

- Surface de minimum 4 m²
- Profondeur de fond de min. 30 cm et max. 1 m
- Pente des berges inférieure à 10% (sur au moins la moitié du pourtour)
- L'étang doit rester en eau jusqu'au mois d'août
- Respect des recommandations [BPA](#) en matière de sécurité contre la noyade
- Aménagement nécessitant un permis de construire (frais à la charge du requérant)

Plantations

- Facultatif, se fait souvent spontanément
- Exclusivement avec des plantes indigènes

Entretien

- Aucune présence de poisson dans l'étang ou d'espèce exotique
- Aucun système de pompe ou de fontaine
- Aucun ruissellement d'eau de surface polluée (ex. eaux de chaussée)
- Aucune utilisation de produits phytosanitaires à proximité susceptibles de ruisseler dans l'étang
- Aucun éclairage direct sur l'étang ou les rives
- Lutte contre les néophytes envahissantes

Durée d'engagement

- 8 ans

Informations et bonnes pratiques

- [Aménagements d'étangs | info fauna](#)
- [Petits plans d'eau | Biodivers](#)



Documents à transmettre

* Obligatoire

- Surface de l'étang (m²) *
- Photos de l'emplacement de la mesure*
- Schéma de principe de l'étang*
- En cas de plantation, liste des essences*
- Etude et offre du bureau d'étude en environnement ou du paysagiste (si mandaté) *
- Offre du paysagiste (si mandaté) *

Contact



Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)

Tel. : +41 27 607 10 80

E-mail : SFNP-SubventionsNature@admin.vs.ch